



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 31024

## Texte de la question

M. Maxime Bono attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de réforme de la formation des enseignants qui vise, dans les deux ans, à élever le niveau de recrutement de tous les professeurs, du primaire et du secondaire, à bac + 5, soit au master. Cette réforme suscite de nombreuses interrogations quant à l'avenir de la profession d'enseignant, s'agissant en particulier de la formation professionnelle dispensée par les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). En effet, alors que cet allongement de la formation devrait participer à l'acquisition d'un enseignement académique et d'une formation professionnelle de meilleure qualité, il est à craindre qu'avec la volonté de supprimer les IUFM ou de minorer leur rôle, ne disparaissent la formation pédagogique et l'expérience professionnelle que dispensent ces écoles spécifiques. Il lui demande quelles dispositions elle entend mettre en oeuvre pour garantir aux futurs enseignants, une formation réellement « professionnalisante » au sein de l'université et l'accès au métier d'enseignant pour l'ensemble des couches sociales, et enfin, si elle envisage le maintien d'une institution universitaire entièrement dédiée à la formation professionnelle des enseignants.

## Texte de la réponse

Lors du conseil des ministres du 2 juillet 2008, le ministre de l'éducation nationale et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ont présenté une communication relative à la réforme du recrutement et de la formation des enseignants des premier et second degrés. À compter de la session 2010, les enseignants devront justifier de l'obtention d'un diplôme de master pour pouvoir être recrutés à titre définitif à l'issue des nouveaux concours de recrutement. Tout étudiant inscrit en deuxième année de master ou ayant déjà validé celui-ci pourra donc se présenter aux nouveaux concours de recrutement. Pour préparer les étudiants à leur futur métier, les universités proposeront des parcours de master adaptés avant la fin de l'année 2008. En tant que composantes des universités, les IUFM participeront aux parcours de master qui seront mis en place. C'est bien fortes des acquis des IUFM en matière de formation professionnelle des enseignants que les universités pourront construire des parcours de masters pertinents et innovants, qui répondent non seulement aux attentes des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement, mais également à celles de l'État qui emploiera les lauréats des concours.

## Données clés

**Auteur :** [M. Maxime Bono](#)

**Circonscription :** Charente-Maritime (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31024

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 septembre 2008, page 8114

**Réponse publiée le** : 11 novembre 2008, page 9780